

DECISION MUNICIPALE n° D20240612-060

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Pôle aménagement	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine – location
Objet	Convention d'occupation du local communal dit « Boucherie Moncourrier » avec divers artisans		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Un local communal dit « Boucherie Moncourrier », sis place Joffre à Ussel (19200) est mis à disposition de divers artisans :

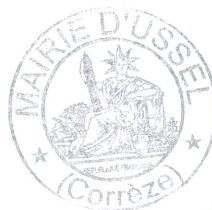
- CHAMORET (SIREN 845314277) représenté par Madame Alice CHAMORET
- Madame Valérie DAGUET (SIREN 820038537)
- Améthyste Atelier (SIREN : 52139154000015), représenté par Madame Hélène CANDAS
- Anna Créations (SIREN : 884788654), représenté par Madame Anaïs COUCHARRIERE
- Madame Joëlle FOUILLOUX (SIREN 392107488)
- ATELIER DE LA MOLINIE BLEUE (SIRET 88897335100016), représenté par Madame Emmanuelle PAJOT
- Madame Véronique BERGOUGNOUX (SIRET 95176073500013)
- SO QUILLING (SIRET 95176073500013), représenté par Madame Sophie MARMEYSSE
- Madame Martine CHAVASSE (SIREN : 897600466)

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée à compter du **17 juin 2024 jusqu'au 29 septembre 2024 inclus**.

Article 3 : Cette mise à disposition est consentie gracieusement aux divers artisans par la Commune pendant la durée des conventions.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 12 juin 2024.



Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE